

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 août 2013 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Dinan et de Plélan-le-Petit (Côtes d'Armor)**

NOR : INTJ1317673A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Dinan (Côtes d'Armor) et de Plélan-le-Petit (Côtes d'Armor) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe. Cette mesure prend effet le lendemain de la parution au *Journal officiel* du décret supprimant le régime de la police d'État dans la commune de Dinan (Côtes d'Armor).

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Dinan et de Plélan-le-Petit exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Dinan	Aucaleuc Bobital Brusvily Calorguen Dinan La Vicomté-sur-Rance Lanvallay Le Hinglé Léhon Pleudihen-sur-Rance Plouër-sur-Rance Quévert Saint-Carné Saint-Hélen Saint-Samson-sur-Rance Taden Trélivan Trévron	Aucaleuc Bobital Brusvily Calorguen Dinan La Vicomté-sur-Rance Lanvallay Le Hinglé Léhon Pleudihen-sur-Rance Plouër-sur-Rance Quévert Saint-Carné Saint-Hélen Saint-Samson-sur-Rance Taden Trélivan Trévron Vildé-Guingalan
Plélan-le-Petit	La Landec Languédias Plélan-le-Petit Saint-Maudez Saint-Méloir-des-Bois Saint-Michel-de-Plélan Trébédan Vildé-Guingalan	La Landec Languédias Plélan-le-Petit Saint-Maudez Saint-Méloir-des-Bois Saint-Michel-de-Plélan Trébédan